

**ENSEMBLE**

Ville de Marseille



**RIFSEEP / CIA**

16 octobre 2025



## DU CLIENTÉLISME AU FAVORITISME ...

*Sous le prétexte que, jusqu'à présent les différentes composantes du régime indemnitaire étaient utilisées comme des privilèges dont l'attribution permettait aux Autorités d'élargir leur influence; l'Administration Municipale a inauguré cette année son nouveau modèle d'attribution.*

*La détermination du niveau de l'IFSE et du CIA est désormais corrélé avec l'entretien professionnel annuel ; le tout étant soumis à l'appréciation du N+1, le mieux à même d'apprécier et de mesurer la manière de servir des agents placés sous son autorité.*

*L'esprit de ce modèle, qui a du sens étant de redonner de la transparence, de la justice et de l'équité à l'attribution des primes...*

Un premier accroc a été toutefois constaté avec l'interdiction de mentionner dans le feuillet de notation, les niveaux d'expertise et de CIA décidés lors de l'entretien professionnel. Cette mesure rend bien évidemment, plus facile les carambouilles d'arrières boutiques, à posteriori.

Le voile masquant la duplicité des autorités s'est complètement déchiré lors de la diffusion de "L'hebdo RH" du 15 octobre 2025. Il y est en effet clairement stipulé que quels que soient les niveaux de CIA et d'expertise décidés par le N+1 au moment de l'entretien professionnel, ce sont finalement les DGA qui fixeront les niveaux qui définiront les montants attribués.

**Et voilà comment on passe d'un système (soi-disant ) clientéliste à un  
SYSTÈME DE FAVORITISME !!!**



**FINALEMENT, QUELLE QUE SOIT LA RÉALITÉ DE VOTRE  
INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL, LE NIVEAU DE VOTRE RÉGIME  
INDEMNITAIRE SERA DÉPENDANT DU MONTANT DE L' ENVELOPPE  
FINANCIÈRE OUVERTE ET DE VOTRE CAPACITÉ À GAGNER LES  
FAVEURS DU PRINCE...!!!!!!**

**EN TERME DE JUSTICE, D'ÉQUITÉ ET DE TRANSPARENCE,  
ON SAIT MIEUX FAIRE ...**